



Fédération internationale des ACAT – Action des chrétiens pour l’abolition de la torture
International Federation of ACATs – Action by Christians for the Abolition of Torture



Déclaration de la FIACAT et de l’ACAT RCA sur la situation des droits humains en République centrafricaine

Point 10 Dialogue interactif avec l’Experte indépendante sur la situation des droits de l’Homme en République centrafricaine

41^{ème} session du Conseil des droits de l’Homme

Merci Monsieur le Président,

Madame l’Experte indépendante,

La FIACAT et l’ACAT RCA vous remercient de votre compte-rendu oral et souhaitent partager avec vous certaines préoccupations concernant la situation des droits humains en République centrafricaine.

La FIACAT et l’ACAT RCA déplorent les atteintes à liberté d’association et de réunion pacifique dont font l’objet les partis politiques et les organisations de la société civile interdits de se réunir et d’organiser des manifestations publiques contrairement à ce que dispose la Constitution. L’agression et l’arrestation par l’Office centrafricain de la répression du banditisme (OCRB) de deux journalistes et d’un membre de l’opposition politique le 15 juin 2019 lors de la répression d’une manifestation interdite par le Ministère de l’Intérieur sont particulièrement préoccupantes. Il est nécessaire que ces faits fassent l’objet d’une enquête crédible et indépendante et que les auteurs de ces actes soient sanctionnés proportionnellement à la gravité des faits.

La FIACAT et l’ACAT RCA sont convaincues que l’accord de paix signé à Bangui le 6 février 2019 représente un pas important pour le rétablissement de la paix et de la sécurité en République centrafricaine. Elles accueillent favorablement les efforts menés par le gouvernement pour initier le démantèlement des bases et barrières détenues par les groupes armés et appellent toutes les parties prenantes à coopérer pleinement à ce démantèlement.

Elles regrettent cependant la présence de certains responsables de groupe rebelles au sein de la primature et du gouvernement en général. En effet, la présence de ces personnes dans le gouvernement risque d’être un frein aux poursuites judiciaires contre les auteurs des violations graves des droits humains.

La FIACAT et l’ACAT RCA recommandent donc à la République centrafricaine de mettre en œuvre de manière intégrale et dans les plus brefs délais l’Accord de paix ainsi que toutes les mesures nécessaires pour garantir la lutte contre l’impunité et la réparation intégrale des victimes de graves violations des droits humains. Elles invitent la communauté internationale à soutenir ce processus.

Je vous remercie.